

S.D.G.C.
ANNEXE II a

Incidences des lâchers de Petit Gibier sur les espèces et les habitats dans le département du Bas-Rhin.

À titre liminaire

Au Mésolithique (de 10 000 à 4500 avant notre ère, c'est-à-dire à la fin de la dernière glaciation (Würm), l'environnement change, le climat se réchauffe.

La faune et la flore actuelles s'installent, co-évoluent ensemble et s'adaptent mutuellement.

Le paysage est un paysage forestier riche. Le renne disparaît avec le réchauffement.

Lièvre et perdrix sont arrivés avec le cortège des espèces lors du réchauffement. On parlera d'espèces autochtones. Ces populations se sont adaptées au milieu alsacien sous la pression de la sélection naturelle. Les hommes chassent, pêchent, se sédentarisent et commencent à faire de l'élevage.

Au Néolithique 5000 ans avant J.-C. jusqu'à l'âge du bronze (1 800 avant J.C.), nous sommes au début de l'économie de production. La chasse et la pêche ne sont plus les uniques ressources de survie. Les hommes commencent à cultiver la terre, défrichent la forêt et créent la plaine d'Alsace actuelle.

Daims, faisans ont été introduits, semble-t-il, par les Romains vers 50 ans avant J.-C.

Le passé récent et les causes à l'origine des lâchers :

Le petit gibier a longtemps évolué dans des écosystèmes naturels caractérisés par une « biodiversité sauvage ou naturelle ».

Avec le développement de l'agriculture et de la polyculture, l'écosystème naturel ou sauvage devient une zone à « biodiversité domestique ». La forte présence de céréales d'hiver constitue un biotope très favorable au lièvre et à la perdrix. Les espèces de petit gibier bénéficient fortement de cette nouvelle situation. Ce sont des commensaux de cette agriculture. C'était l'époque des belles chasses de plaine. Grâce à cette abondance de petit gibier, les chasses étaient louées à des prix élevés.

Depuis les années 1980, nous constatons une forte baisse des populations de petit gibier. Les raisons de cette diminution sont certes multifactorielles, mais la principale est liée à la régression des céréales d'hiver. Malheureusement l'agriculture est devenue une agriculture moderne moins favorable au petit gibier. À cette situation s'est ajoutée l'arrivée de la myxomatose qui a décimé le cheptel des lapins. C'est la fin des belles chasses alsaciennes surtout réputées pour le petit gibier.

Il fallait dès lors pallier cette baisse de petit gibier et les prix élevés des baux des chasses de plaine en faisant du lâcher cynégétique, pour conserver les partenaires et payer les baux élevés des lots de chasse.

Depuis, les chasseurs essaient vainement de pallier cette baisse de petit gibier pour retrouver des densités acceptables et compatibles avec la chasse :

- par des aménagements d'espaces favorables (FARB, replantations des haies, jachères faune sauvage, etc.

- par des pressions de chasse très faibles sur le petit gibier.
- Par des introductions de petit gibier, pour relancer la dynamique des populations.

Voilà la situation actuelle qui a conduit à des lâchers de petit gibier.

Le lâcher de petit gibier

L'autorisation de lâcher concerne exclusivement **la perdrix grise, le faisan et le canard colvert** selon les modalités définies dans le SDGC.

(Pour les mammifères, tout lâcher est actuellement interdit sauf autorisation de l'Administration).

Nous distinguerons deux zones de lâcher :

- La zone à biodiversité domestique ou zone agricole
- La zone à biodiversité naturelle ou sauvage, constituée par l'écosystème rhénan

Localisation : cf. carte

I. Le lâcher de perdrix grises et ses incidences.

Perdrix grise

(*Perdix perdix L.*). Une dizaine de sous espèces, et de sous populations localement adaptées ont été décrites. Elle occupe l'Est et le Nord de la France. L'intensification de l'agriculture, la chasse, la compétition avec d'autres *espèces introduites* (perdrix rouges etc.)

et l'hybridation avec d'autres *espèces* de perdrix sont ses problèmes principaux.

Sources : IOC World Bird List (v2.10), Gill, F and D Donsker (Eds). 2011.

Le lâcher de la perdrix est surtout un lâcher à visée de repeuplement dans les zones agricoles de la plaine d'Alsace.

➤ **Incidences liées à la zone de lâcher.**

Dans l'espace agricole ou la zone à biodiversité domestique, les plantes cultivées et les animaux d'élevage sont généralement « améliorés » par la sélection dirigée par l'homme, etc. La variabilité génétique de ces espèces est fortement réduite. On y cultive des clones (arboriculture fruitière, etc.).

Le lâcher dans la zone agricole déjà artificialisée, ne nous paraît pas préjudiciable. Les éventuelles incidences d'un lâcher dans cette zone n'affecteront pas la « biodiversité naturelle ».

Une incidence d'un lâcher en zone à biodiversité naturelle n'est pas à exclure même si la probabilité est faible.

❖ **Mesures proposées par le SDGC :**

Le lâcher de perdrix ne peut se faire que dans la zone à biodiversité domestique (zone agricole).

➤ **Incidences liées aux lâchers de la perdrix grise dans les conditions prévues par le SDGC.**

« Seuls sont autorisés les lâchers d'individus **perdrix grises** issues de souches sauvages géographiquement proches et retrempées avec des souches locales »

➤ **Incidences irréversibles du lâcher de perdrix grises**

La perdrix autochtone a subi une pression de la sélection naturelle pendant des milliers d'années. Elle est adaptée au milieu par la sélection naturelle. L'adaptation au milieu est génétique (Bernard et Ruffié 1972).

D'une part, les individus lâchés étant issus de populations géographiquement proches ayant subi une identique pression de la sélection naturelle et ayant un écoulement génique ou une possibilité d'échanges avec la population locale, posséderont les mêmes allèles que ceux des souches locales.

D'autre part, on ne peut pas craindre l'apport de nouvelles mutations par les animaux d'élevage dans les populations sauvages car le taux de mutation d'un allèle est très faible et que toutes les mutations sont déjà apparues dans les populations sauvages. (Binder).

On peut donc estimer qu'il n'y a pas d'incidences irréversibles sur la variabilité génétique.

➤ **Incidences réversibles**

Les individus de l'échantillon capturé dans une population sauvage géographiquement proche et utilisés comme reproducteurs dans l'élevage ne posséderont pas tous les allèles existant dans la population, mais les allèles « emmenés » seront identiques à leurs homologues de la population sauvage.

Il s'en suit que les fréquences alléliques des individus lâchés seront donc nécessairement différentes de celles de la population sauvage. Cette incidence est fortement réduite en raison de la faible survie des animaux lâchés et leur faible participation à la reproduction l'année suivante. (cf. Etat des lieux du SDGC 2006 à 2012).

Les allèles ayant des fréquences naturelles (d'équilibre), si les fréquences s'en écartent par l'incidence des lâchers, elles reviendront à leur fréquence d'équilibre (homéostasie). (Loi de Hardy et Weinberg). Binder etc.

L'incidence sur les fréquences alléliques sera annulée par l'homéostasie. On peut en conclure qu'il n'a pas d'incidence réelle ou durable sur les fréquences naturelles des allèles de la population sauvage qu'on souhaite renforcer.

Mesure proposée :

Seuls sont autorisés les lâchers d'individus, issus de souches sauvages géographiquement proches et retrempées avec des souches locales.

➤ **Incidences liées au dérangement de la population sauvage en place.**

Les lâchers de perdrix grises en Alsace ont montré que les populations locales adoptent sans problèmes les nouveaux arrivants en automne, mais le lâcher de printemps de couples de perdrix dans une population sauvage est préjudiciable aux couples sauvages en place.

Mesure proposée:

Les lâchers de faisans et de perdrix grises ne peuvent pas se faire à la fin de l'hiver et au printemps.

➤ **Incidences des lâchers sur l'habitat des espèces**

Il n'y a pas à notre connaissance de travaux ayant décrit un impact significatif du lâcher de perdrix grise sur l'habitat.

II. Le lâcher de faisans et ses incidences.

Le faisan étant une espèce récemment introduite, c'est une espèce allochtone. On peut néanmoins admettre qu'il fait partie de la biodiversité « domestique ». Le faisan et ses différentes variétés introduites ont donc également subi une pression de la sélection naturelle pour certaines pendant 2000 ans. La sélection naturelle étant surtout un processus lié à la multiplication des plus adaptés aux conditions du milieu, il en résulte une certaine adaptation génétique au milieu local. Binder

Nous aurons sensiblement les mêmes problématiques et incidences que pour le lâcher de la perdrix grise

Nous proposons les mêmes prescriptions que pour les lâchers de perdrix.

N.B. D'une manière générale, sachant que la sélection entraîne une perte de polymorphisme génétique, l'introduction d'oiseaux sélectionnés sur des caractères morphologiques ou sur des performances physiologiques telles la grandeur de la couvée, la croissance des animaux ou performances à l'envol etc. est interdite.

III. Le lâcher de canards colverts en zone à biodiversité domestique.

➤ **Evaluation de l'incidence liée au lâcher de canards colverts.**

Nous aurons vraisemblablement les mêmes problématiques et incidences que pour le lâcher de la perdrix grise et du faisan.

Nous proposons les mêmes prescriptions que pour les lâchers de perdrix.

IV. Le lâcher de perdrix rouges et ses incidences.

Perdrix rouge (*Alectoris rufa* L.). C'est une espèce différente de la perdrix grise. Elle occupe le Centre et le Sud de la France. Le Bas-Rhin ne fait pas partie de l'aire de répartition naturelle de la perdrix rouge (Rieux C. 2004 ; J. Guyon 2005).

A titre liminaire

L'homme est depuis 3 siècles la cause d'introductions volontaires d'espèces **allochtones**. L'introduction des espèces allochtones sur des îles a été une cause fréquente de régression rapide de la biodiversité. Les impacts sont mal connus, mais on peut penser que les impacts sur la biodiversité sont importants.

L'introduction d'une espèce allochtone dans un milieu ne peut pas être considérée comme un acte bénéfique pour la biodiversité bien au contraire. Seule la préservation de la biodiversité « indigène » est intéressante en raison de l'adaptation géographique des espèces par la sélection naturelle. (Binder 1978),

Sachant que le Bas-Rhin ne fait pas partie de l'aire de répartition de cette espèce, le lâcher de la perdrix rouge est surtout un lâcher de tir et non de repeuplement ou de relances des populations indigènes.

➤ **Incidence d'un éventuel lâcher de perdrix rouges.**

1. Bouleversement des écosystèmes

Les espèces consommées par les nouveaux arrivants bouleversent les écosystèmes existants. L'entomofaune subit un nouveau prédateur, auquel elle n'est pas habituée. Celle-ci est déstabilisée et il y a risque de disparition d'une espèce par manque d'adaptation à la nouvelle situation.

2. Compétition avec la perdrix grise

La perdrix grise entre en compétition alimentaire avec la perdrix grise cf. ci-dessus.

3. Problème sanitaire.

Il existe un risque parasitaire pouvant être lié à la pratique cynégétique de lâchers de perdrix rouges. Ces derniers peuvent, en entrant en contact avec les populations sauvages, propager divers parasites et maladies, auxquelles les perdrix grises indigènes n'ont pas été confrontées. Ce risque peut fragiliser les perdrix grises autochtones, ce qui aurait pour effet de les rendre beaucoup plus sensibles à la prédation.

- Difficultés pour se dissimuler (augmentation de la détectabilité)
- Altération de la vigilance
- Réduction de la capacité de vol.

Dans tous ces types de cas, on peut dire que l'état sanitaire dégradé de la perdrix grise favorise la prédation. (J. Guyon 2005)

4. Survie des perdrix rouges lâchées

Comme le Bas-Rhin ne fait pas partie de l'aire de répartition naturelle de la perdrix rouge, la survie des individus lâchés est aléatoire et non durable, sinon elle se serait installée naturellement.

5. Le lâcher de perdrix rouges une proie facile

Les oiseaux de tir constituent des proies faciles et très abondantes, susceptibles de concentrer, fixer, voire d'augmenter localement le cortège des prédateurs qui ensuite restent, alors que ces perdrix ont disparues. (J. Guyon 2005).

6. Respect du cadre général de lâcher d'oiseaux du Bas-Rhin.

« Seuls sont autorisés les lâchers d'individus, issus de souches sauvages géographiquement proches et retrempées avec des souches locales ».

Il y a impossibilité technique de retremper avec des souches locales.

En conséquences et en absence d'études d'impact sur les êtres vivants, il est prudent d'éviter toute introduction artificielle.

Mesure proposée :

Interdiction de lâcher de perdrix rouges sur tout le département.

Réflexions et certitudes...

Nous pouvons noter une influence positive indirecte du lâcher de repeuplement du petit gibier. Les lâchers entrepris par les chasseurs à grand renfort d'argent constituent une façon de s'investir dans la reconquête d'une faune riche et variée. Une façon de croire en l'avenir à l'instar de leur investissement dans les améliorations du milieu et la conservation de la biodiversité. Les cotisations volontaires considérables versées par les chasseurs au FARB (Fonds Alsacien de Restauration des Biotopes) sont le meilleur témoignage de leur engagement.

Même si ces lâchers font surtout la part belle au renard et ne sont que d'une efficacité variable dans la relance de la dynamique des populations, avons-nous le droit (sauf cas particulier d'une zone Natura 2000 remarquable) d'arrêter cet élan, ces engagements en faveur de la biodiversité en prenant le risque de décourager les chasseurs dans leurs multiples actions en faveur de la faune ?

Être trop écologiste ou trop naturaliste et non interventionniste en laissant faire « la nature dans un milieu déjà trop artificialisé comme la zone à biodiversité domestique » n'est-ce pas néfaste pour la biodiversité ?

Juin 2012

Dr Gérard LANG

Bernard, J. et Ruffié, J. (1972). Hématologie géographique : Variations hématologiques acquises, l'hématologie et l'évolution. Ed Masson Paris. 357 p.

Binder, E. (1978). La génétique des populations. Ed. presses Universitaires de France, Vendôme. 128 p.

Guyon, J. (2005). **Influence de l'hétérogénéité du paysage sur l'utilisation de l'espace et l'interaction habitat - prédation. exemple de la perdrix grise en plaine céréalière**
Thèse doctorat d'université. Université de Rennes 1. 183 p.

Rieux, C. (2004). *Connaissance de la perdrix grise (Perdrix perdrix) pour une meilleure gestion des populations et du territoire.* Thèse d'exercice, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT, 2004, 92 p.

IOC World Bird List (v2.10), Gill, F and D Donsker (Eds). 2011.

* * *